 **GARDE DU MERCREDI**

Suite à la reprise de la scolarisation des enfants le mercredi, un système de garde est mis en place sur chaque groupe scolaire le mercredi après-midi.

* Accueil périscolaire de 7h30 à 8h35
* Temps méridien de 11h45 à 13h30 maximum
* Pas de restauration scolaire mais les familles pourront fournir un pique-nique froid dans un sac isotherme
* La surveillance sera assurée par le personnel municipal
* Pas de centre de loisirs l’après midi
* Service de garde sur les écoles pour les  enfants de public prioritaire, à savoir :
* personnel soignant (personnels des établissements sociaux et médicaux sociaux)
* personnel indispensable à la gestion de la crise (services de l’Etat : ARS, Préfecture, police nationale, gendarmerie nationale)
* enseignants
* agents municipaux des écoles

Une attestation de l’employeur ainsi qu’un justificatif d’emploi du temps sont nécessaires.

Pour pouvoir bénéficier du dispositif, il convient d’en faire la demande auprès de la cellule inscriptions de la direction de l’Education par :

* téléphone : 05 49 78 73 03
* mail : [education.inscriptions@mairie-niort.fr](mailto:education.inscriptions@mairie-niort.fr)

Ce service, ouvert de 13h30 à 18h30, est facturé à la demi-journée. Toute inscription déclenche une facturation même en cas de non fréquentation.

Le tarif sera appliqué selon les tarifs votés pour les centres de loisirs et le quotient familial.

Les inscriptions sont possibles **jusqu’à 17h la veille**. (Attention les justificatifs devront être fournis)

Ce dispositif pourra être amené à évoluer au regard de l’évolution de l’épidémie et des instructions ministérielles.